



Bulletin Officiel

N° 3721 Jeudi 4 Novembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUEES DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCPR-CB	2
FCPR-ELFOULADH	2
FCPR-TUNISAIR	2

CONVENTIONS DE TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF DES CONVENTIONS ETABLIES AVEC DES SOCIETES FAISANT APE PORTANT SUR LA TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR CES SOCIETES	3-4
---	-----

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -	5
--	---

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -	6-8
--	-----

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE, UBCI ASSET MANAGEMENT ET MED FINANCE SICAF

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-	9-14
---	------

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MODERN LEASING »	15-21
--	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2010-2	22-23
-------------------------------	-------

COURBE DES TAUX

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
- STRATEGIE ACTIONS SICAV
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV CROISSANCE
- TUNISIE SICAV
- SICAV PLUS

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 22 septembre 2010, a décidé d'agréer les FCPRs suivants :

FCPR-CB

Fonds Commun de Placement à risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : imm. MAK Crown, rue Lac Léma
Les berges du lac – 1053 Tunis

SAGES SA et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à risque, dénommée « **FCPR-CB** » d'un montant initial de 300 000 dinars divisé en 300 parts de D.1 000 chacune.

2010 - AC - 42

FCPR-ELFOULADH

Fonds Commun de Placement à risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : imm. MAK Crown, rue Lac Léma
Les berges du lac – 1053 Tunis

SAGES SA et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à risque, dénommée « **FCPR-ELFOULADH** » d'un montant initial de 300 000 dinars divisé en 300 parts de D.1 000 chacune.

2010 - AC - 43

FCPR-TUNISAIR

Fonds Commun de Placement à risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : imm. MAK Crown, rue Lac Léma
Les berges du lac – 1053 Tunis

SAGES SA et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à risque, dénommée « **FCPR-TUNISAIR** » d'un montant initial de 500 000 dinars divisé en 500 parts de D.1 000 chacune.

2010 - AC - 44

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 4 novembre 2010)

N°	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilila Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
		Société Tunisienne d'Assurances « LLOYD TUNISIEN »	Rue Lac Lochness –Les Berges du Lac – 1053 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du Lac Neuchatel. Les Berges du Lac -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du Lac – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD, Les Berges du Lac-1053 Tunis	LES CEMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Noura 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirats -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		Société Tunisienne d'Enterprises de Télécommunications - SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Chargaia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
		Société Tunisienne de Réassurance - Tunis Re	Avenue Mohamed V BP 29-1073 Montplaisir 1073, Tunis.
		Banque Tunisienne de Solidarité	56 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis
5	Compagnie Gestion et Finance Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002	Société Tunisienne d'Equipeement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaïène 1001 Tunis

- Suite -

6	Cofib-Capital Finances-CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne –CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
		Société Chimique ALKIMIA	11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweitienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
8	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH Immeuble SALIM Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
		Société MODERN LEASING	Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis
9	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID BANK – Cité Mahrajène- 1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du Lac -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
		Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis, Bloc H, 3 ^{ème} étage, Montplaisir - 1073 Tunis
11	Attijari Intermédiation Immeuble Fekih- Rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis	La Société Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du Lac Tunis
		ENNAKL Automobiles	Zone Industrielle la Charguia II, 1080 Tunis Cedex BP 129
12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
13	FINACORP Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis	La SITEX	Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal, Monastir
14	SOFIGES 34, rue Hédi Karray –El Menzah IV- 1080 Tunis	El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP 356
15	SICOFI Rue 8300 Montplaisir, Imm CIMEF 2ème étage -1002 Tunis	Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT	Avenue 23 Janvier - BP 19- 5080 Téboulba

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2010.

Première Résolution :

L'assemblée générale extraordinaire après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la société pour leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur, approuve ledit projet tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'assemblée générale extraordinaire sur proposition du conseil d'administration décide :

- 1- l'extension de l'activité de la société en ajoutant un quatrième tiret à l'article 2 des statuts libellé comme suit :
« la formation » ;
- 2- l'augmentation du plafond des emprunts importants conclus au profit de la société à 3.000.000 Dinars au lieu de 300.000 Dinars (2ème tiret du paragraphe 2 de l'article 32)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 octobre 2010, la Société Tunisienne de l'Air -TUNISAIR- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration à l'assemblée sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe et le rapport général des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31-12-2009 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter les modifications comptables de 2009 qui s'élèvent à 10 500 140,720 dinars au compte résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat net 2009	54 646 077,896
+ Résultats reportés	10 500 140,720
Solde	65 146 218,616
- Réserves légales	884 994,000
- Réserves à régime spécial	53 761 083,896
Résultat distribuable	10 500 140,720
Fonds social	1 500 000,000
Résultats reportés	9 000 140,720
Solde	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

Prenant acte de la fin des mandats des membres du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire renouvelle lesdits mandats pour une période de trois ans expirant à la date de tenue de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des états financiers à clôturer au 31-12-2012.

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- Mr Nabil CHETTAOUI
- Le Premier Ministère : Mr Khaled Arbi
- Le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale : Mr Mohamed Ali Mouelhi
- Le Ministère du Transport (2 sièges) : Mr Salem Miledi et Mr Hammadi Ben Khelifa
- Le Ministère des Finances : Mr Abdellatif Chaabène
- La Banque Centrale de Tunisie : Mr Mohamed Saleh Souilem
- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale : Mr Khalil Bolhouane
- La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale : Mr Saïed Bilel
- L'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports : Mr Mohamed Cherif
- L'Office National Tunisien du Tourisme : Mr Habib Ammar
- La société Air France : Mr Patrick Bianquis

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles 13, 13 bis, 13 ter et 260 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire désigne les cabinets Raja Ismaïl « AMTA » et Abdelmajid Douiri « AMI » en tant que commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels de la société Tunisair ainsi que l'audit des états financiers consolidés du groupe Tunisair pour les années 2010, 2011 et 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

ACTIFS		
Exercice clos le 31 décembre		
(En milliers de Dinars Tunisiens)	2009	2008
Actifs Non Courants		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	4 285	3 796
Amortissements	-3 655	-3 165
	630	631
Immobilisations Corporelles	1 744 057	1 489 935
Amortissements	-1 076 743	-1 043 171
	667 314	446 764
Immobilisations Financières	189 103	267 343
Provisions	-14 394	-10 737
	174 709	256 606
Total des Actifs Immobilisés	842 653	704 001
Autres Actifs Non Courants	19 960	24 914
Total des Actifs Non Courants	862 613	728 915
Actifs Courants		
Stocks	4 411	2 998
Provisions	-116	-116
	4 295	2 882
Clients et Comptes Rattachés	112 441	100 227*
Provisions	-76 262	-70 501
	36 179	29 726
Autres Actifs Courants	197 266	159 951*
Placements et Autres Actifs Financiers	62 984	36 137
Liquidités et Equivalents de Liquidités	165 279	149 382
Total des Actifs Courants	466 003	378 078*
TOTAL DES ACTIFS	1 328 616	1 106 993*

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Exercice clos le 31 décembre		
(En milliers de Dinars Tunisiens)		
	2009	2008
Capitaux propres		
Capital Social	106 199	97 349
Réserves	471 332	423 356
Autres capitaux propres	181	237
Résultats Reportés	9 000	0
Total Capitaux Propres Après affectation	586 712	520 942
Passifs		
Passifs Non Courants		
Emprunts	328 587	225 316
Provisions	12 371	15 341
Autres Passifs Non Courants	1 765	2 780
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	342 723	243 437
Passifs Courants		
Fournisseurs et Comptes Rattachés	90 116	94 731*
Autres Passifs Courants	186 460	166 215
Autres Passifs financiers	122 605	81 668
TOTAL PASSIFS COURANTS	399 181	338 152*
Total des Passifs	741 904	581 589*
Total des Capitaux Propres & Passifs	1 328 616	1 106 993*

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En dinars	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2009 avant affectation	106 199 280	9 734 934	405 450 864	181 288	10 500 140	54 646 078	586 712 584
Sixième résolution de l'AGO du 29/10/2010	-	884 994		-		-884 994	0
Sixième résolution de l'AGO du 29/10/2010	-	-	53 761 084	-		-53 761 084	0
Sixième résolution de l'AGO du 29/10/2010	-	-	1 500 000	-	-1 500 000	-	0
Solde au 31/12/2009 après affectation	106 199 280	10 619 928	460 711 948	181 288	9 000 140	0	586 712 584

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE
UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE,
UBCI ASSET MANAGEMENT,
ET MED FINANCE SICAF

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-

1. Dates d'approbation de la fusion par les conseils d'administration des sociétés concernées par la fusion :

L'opération de fusion a été approuvée par les conseils d'administration de chacune des sociétés, réunis respectivement :

Société absorbante :

- UBCI : conseil d'administration du 08 Mai 2009

Sociétés absorbées :

- UBCI LEASING : conseil d'administration du 06 Mai 2009

- Med Finance SICAF : conseil d'administration du 15 mai 2009

- Union Immobilière : conseil d'administration du 14 mai 2009

- UBCI Asset Management : conseil d'administration du 14 mai 2009

2. Date prévisionnelle de la réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes pour approuver le projet de fusion :

Le 29 décembre 2010.

3. Motifs et buts de l'opération :

Cette opération s'intègre, pour certaines filiales concernées (MED FINANCE SICAF et UNION IMMOBILIERE) dans l'esprit de la loi 2001-65, relative aux établissements de crédits et a notamment comme objectif l'aboutissement à une mise en conformité avec le texte de celle-ci. En effet, l'existence de la société Med Finance SICAF qui a été créée en vue de permettre à l'UBCI de contrôler ses filiales exerçant dans le domaine des services financiers est devenue inutile puisque l'article 22 de la loi susvisée permet désormais aux banques la participation directe et illimitée dans le capital des sociétés opérant dans le service financier. Par ailleurs, l'absorption de la société Union Immobilière, dont l'activité actuelle se limite exclusivement à la location d'immeubles à l'UBCI, vise à se conformer aux dispositions de l'article 21 de la loi sus indiquée qui limite à 30 % la participation des banques dans le capital des sociétés n'exerçant pas dans le domaine des services financiers.

La fusion absorption de UBCI Leasing répond quant à elle, à un objectif de rationalisation et maîtrise des coûts d'exploitation pour l'activité de LEASING, tout en assurant un développement sain et rentable de celle-ci.

Enfin, la fusion permettra d'éviter le recours à une procédure de liquidation de la société UBCI Asset Management, société demeurée en veilleuse depuis sa création

- Suite -

4. Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet normalement à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura à décider de l'opération de fusion. Toutefois, et par souci de simplicité, il peut être envisagé de retenir le principe de la rétroactivité selon lequel la fusion prend effet à partir de la date de clôture des états financiers objet des travaux d'évaluation, soit le 31 décembre 2009.

En conséquence, les opérations réalisées par les sociétés absorbées à compter du 01 janvier 2010 et jusqu'à la date définitive de la fusion, seront considérées comme étant faites pour le compte de la société absorbante. L'UBCI s'engage à prendre en charge les engagements pris par les sociétés absorbées jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

5. Autorisation du Ministre des Finances

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, le Ministre des Finances a donné son autorisation en date du 27 mars 2008 à l'UBCI pour la réalisation de l'opération de fusion par absorption de ses quatre filiales : UBCI LEASING, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

Cette autorisation a été subordonnée à la condition que la participation de la BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS ne dépasse pas 50 % du capital de l'UBCI par suite de l'opération de fusion.

Pour ce faire, BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS a procédé, en date du 22/10/2010, à la cession de 420 485 actions MED FINANCE SICAF à l'UBCI. Cette cession permet de respecter la condition à laquelle a été subordonnée l'autorisation du Ministre des Finances.

6. Caractéristiques de l'opération de fusion par absorption

Dans le cadre de cette opération de fusion, l'UBCI absorbera ses quatre filiales : UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF.

La fusion absorption de ces quatre filiales sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires, autres que l'UBCI, de chaque filiale, de nouvelles actions UBCI de valeur nominale de 5 DT chacune, entièrement libérées, et ce en échange de leurs actions UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF, selon des parités d'échange.

Les parités d'échange sont calculées à partir des travaux d'évaluation qui ont permis d'arrêter les valeurs des cinq sociétés concernées par la fusion. Ces parités permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ces quatre sociétés absorbées.

6.1. Travaux d'évaluation des sociétés objets de la fusion

Les travaux de due diligence et d'évaluation de l'UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management effectués par ERNST & YOUNG ont abouti aux résultats suivants :

- Suite -

6.1.1. Synthèse des résultats :

Les résultats d'évaluation des actions UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management sont détaillés comme suit :

- Valorisation de l'action UBCI :

Valorisation de l'action UBCI	Min	Max
Valeur nominale de l'action	5,000	5,000
Cours boursier au 31/12/2009	52,000	52,000
Multiples boursiers	41,877	48,770
Multiples de transactions	38,100	38,100
Discounted cash flows	24,050	26,800

Les méthodes d'évaluation basées sur le marché (les multiples boursiers et les multiples de transactions) étant considérées comme les méthodes les plus adaptées au contexte de l'opération envisagée, la valeur de l'action UBCI devrait si situer dans la fourchette 38,1 dinars à 48,8 dinars.

- Valorisation de l'action UBCI Leasing :

Valorisation de l'action UBCI LEASING	Min	Max
Valeur nominale de l'action	10,000 ; 10,000	
Multiples boursiers	27,300 ; 37,400	
Discounted cash flows	24,126 ; 37,367	

La valeur de l'action UBCI LEASING se situerait entre 24,1 dinars et 37,4 dinars.

- Valorisation des actions autres sociétés :

L'application de l'approche patrimoniale réévaluée aux restes des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement aboutit aux valorisations suivantes :

Valorisation de l'action	Union Immobilière	Asset Management	Med finance SICAF
Valeur nominale de l'action	10,000	10,000	5,000
Valeur patrimoniale réévaluée	12,369	12,414	6,926

6.1.2. Les valeurs retenues

Les valeurs des actions des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement ayant été retenues par la direction du groupe sont les suivantes :

	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	Med Finance SICAF	UBCI Asset Management
Valeur nominale (DT)	5,000	10,000	10,000	5,000	10,000
Valeur retenue (DT)	31,167 ^(*) ^(**)	23,000 ^(*)	12,369	6,661 ^(*)	12,414

^(*) La valeur des actions UBCI, UBCI Leasing et Med Finance SICAF tient compte des dividendes distribués en 2010.

^(**) La valeur des actions UBCI tient compte des dividendes distribués en 2010 et de l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée en 2010.

6.2. Les parités d'échange (UBCI / filiale absorbée)

Les parités d'échange permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ses quatre filiales absorbées.

- Suite -

Ainsi, les actionnaires, autres que l'UBCI, de ces quatre filiales recevront des actions UBCI en échange de leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, Med finance SICAF et UBCI Asset Management et ce selon les parités d'échange suivantes :

	UBCI / UBCI Leasing	UBCI / Union Immobilière	UBCI / Med Finance SICAF	UBCI / UBCI Asset Management
Parité d'échange	7/10	3/8	1/5	2/5
Primes de fusion ¹	4 506,5 KDT	1 962,4 KDT	1 986,1 KDT	72,5 KDT
Soulttes ²	291,1 KDT à verser par l'UBCI	136,4 KDT à verser par l'UBCI	162,2 KDT à verser par l'UBCI	0,4 KDT à verser par les actionnaires d'UBCI ASSET Management

Selon les parités d'échange ci-dessus indiquées, les actions UBCI LEASING, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management seront échangées contre des actions UBCI à raison de :

- 7 actions UBCI contre 10 actions UBCI LEASING
- 3 actions UBCI contre 8 actions Union Immobilière
- 1 action UBCI contre 5 actions Med Finance SICAF
- 2 actions UBCI contre 5 actions UBCI Asset Management

6.3. Détermination et rémunération des apports

6.3.1. Définition des apports :

Théoriquement, l'UBCI Leasing, l'Union Immobilière, l'UBCI Asset Management et Med Finance SICAF apporteront à l'UBCI tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs leur appartenant et qui constituent l'ensemble de leurs patrimoines respectifs sans exception ni réserve, cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif. Les patrimoines de ces quatre filiales doivent être dévolus à titre universel à l'UBCI dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion.

6.3.2. Rémunération des apports :

En rémunération des apports des sociétés absorbées, les actionnaires des sociétés absorbées, autres que l'UBCI, recevront les actions de la société absorbante selon les parités d'échange ci-dessus déterminées, avec le paiement ou la réception d'une soulte.

La différence entre la valeur d'apport réel et la valeur nominale des actions à émettre par l'UBCI constitue la prime de fusion.

¹ Ces primes de fusion sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Elles sont toutefois différentes de celles prises en compte pour l'établissement du bilan après fusion tel que présenté dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. Les différences proviennent de la base retenue pour la comptabilisation des apports. En effet, dans le bilan après fusion les apports sont comptabilisés à leurs valeurs comptables, alors que les primes de fusion figurant dans le rapport d'évaluation, dans le projet de fusion et dans le rapport du commissaire aux apports sont calculées sur la base d'une comptabilisation des apports à leur juste valeur.

Aussi les primes de fusion présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la prime annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

² Les soultes présentées ici sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Toutefois, elles sont différentes de celles prises en compte pour la comptabilisation de l'opération de fusion telle que présentée dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. En effet, les soultes présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la soulte annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

- Suite -

Les participations de l'UBCI dans les sociétés absorbées seront annulées. La comparaison de la valeur nette comptable des titres annulés et de la quote-part correspondante des actifs nets apportés par chaque société absorbée peut donner lieu à la constatation d'une plus ou moins value. Cette plus ou moins value sera appelée respectivement boni ou mali de fusion.

6.3.2.1. Structure du capital de l'UBCI avant et après fusion

	AVANT REGROUPEMENT (au 31/08/2010)							APRES REGROUPEMENT	
Actionnaires	Nombre titres	%	Union Immob.	Asset Manag.	Med Finances SICAF	UBCI Leasing	Annulations actions	Nombre titres	%
BNP Parisbas	7 500 000	50,00%			75 903			7 575 903	50,00% *
Groupe TAMARZISTE	1 634 496	10,90%						1 634 496	10,79%
Autres Personnes Physiques Tunisiennes	1 029 667	6,86%				18 083		1 047 750	6,92%
Famille BEN SEDRINE	1 145 207	7,63%				24 780		1 169 987	7,72%
Groupe SELLAMI	975 324	6,50%						975 324	6,44%
Groupe Med RIAH	958 491	6,39%						958 491	6,33%
Groupe BOURICHA	707 386	4,72%						707 386	4,67%
Personnes Morales Tunisiennes	155 380	1,04%						155 380	1,03%
Groupe Saad HADJ KHLIFA	345 010	2,30%						345 010	2,28%
Med Finances SICAF	0	0,00%	74 996	2 772		96 320	-174 088	0	0,00%
Med Rached CHEBIL	150 300	1,00%						150 300	0,99%
Ali FEKIH	172 500	1,15%						172 500	1,14%
Héritiers BOUAJA	139 717	0,93%						139 717	0,92%
SETCAR	0	0,00%				33 040		33 040	0,22%
Personnes Physiques non résidentes	28 047	0,19%						28 047	0,19%
Actions non déposées	58 475	0,39%						58 475	0,39%
Total	15 000 000	100,00%	74 996	2 772	75 903	172 223	-174 088	15 151 806	100,00%

* Conformément à l'autorisation du Ministre des Finances en date du 27 mars 2008, cette opération de fusion n'a pas entraîné une augmentation de la participation de BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS dans le capital de l'UBCI du fait que la BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS a cédé en date du 22/10/2010 à l'UBCI 420 485 actions MED Finance SICAF.

- Suite -

6.3.2.2. Montant de l'augmentation de capital :

Le nombre d'actions nouvelles formant l'augmentation de capital de l'UBCI et destiné à rémunérer l'apport des sociétés absorbées se présente comme suit :

Désignation	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	UBCI Asset Management	Med Finance SICAF	Total
Nombre d'actions UBCI à émettre	-174 088	172 223	74 996	2 772	75 903	151 806
Valeur nominale (UBCI)	5	5	5	5	5	5
Montant de l'augmentation de capital (DT)	-870 440	861 115	374 980	13 860	379 515	759 030

A l'issue des opérations de fusion absorption de ses quatre filiales, l'UBCI se trouve propriétaire de ses propres titres qui représentent les titres apportés par Med Finance SICAF en rémunération de ses participations dans les trois autres filiales. Ces actions seront donc annulées par une simple opération de réduction du capital parallèlement aux augmentations de capital décrites ci-dessus.

Au total l'augmentation de capital porterait sur **l'émission de 151 806 nouvelles actions UBCI** de nominal 5 DT, soit un montant de **759 030 dinars**.

6.3.2.3. Attribution des actions aux actionnaires des sociétés absorbées

Les actionnaires des sociétés absorbées n'ayant pas leurs actions déposées auprès d'intermédiaires en bourse devront saisir l'UBCI en vue d'échanger leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med finance SICAF en actions nouvelles UBCI.

Cette dernière demeurera dépositaire de toutes les actions nouvelles UBCI créées et non échangées.

L'UBCI s'engage à acheter tous les rompus d'actions résultant de l'échange d'actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management ou Med Finance SICAF en actions nouvelles UBCI, et que des transactions entre intermédiaires n'auraient pas régularisés.

Un prospectus d'augmentation du capital de l'UBCI consécutive à la fusion absorption de UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10-718** du **28/10/2010** sera incessamment mis à la disposition du public auprès de UBCI (service titres) : 64, Avenue Habib BOURGUIBA 2033 Mégrine, de UBCI Leasing : 39, Avenue 10 décembre 1948 -El Menzah IV- 1004 Tunis - et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME – OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «MODERN LEASING»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Modern Leasing».

Dans le cadre du prospectus, la société «Modern Leasing» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH⁽¹⁾, détenant actuellement 74,00% du capital de la société « Modern Leasing», s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM et SIM-SICAR.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «Modern Leasing» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné, en date du 29/07/2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Modern Leasing» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Modern Leasing» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 23/06/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Modern Leasing» tenue le 15/07/2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société «Modern Leasing» de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars et l'émission de 1 000 000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, le Conseil d'Administration de la société «Modern Leasing» a fixé, lors de sa réunion du 15/07/2010, le prix d'émission des actions nouvelles à 8,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2010.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

- Suite -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 25,00% du capital après réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Modern Leasing»

Siège social : Immeuble Assurances SALIM. Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 28/03/1997

Capital social : 15 000 000 dinars divisé en 3 000 000 d'actions de nominal 5 dinars⁽²⁾ entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel, (industriel, commercial, de service, etc...) ;
- de prendre en charge toute étude ou projet en relation direct ou indirect avec le leasing ;
- de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titre et droit sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
- et généralement d'effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **25/10/2010** au **08/11/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Modern Leasing» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **N° 14902902300700088343** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence Chargaia.

(2) Réduction de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars décidée par l'AGE du 15/07/2010.

- Suite -

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 25,00% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

❖ **Catégorie A** : 30% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 400 actions.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur ;

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions ;

❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions ;

❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 50 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et Modern Leasing réparti comme suit :

- 4% soit 40 000 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
- 1% soit 10 000 actions pour le personnel de la société «Modern Leasing».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : Nom, Prénom, Nature et Numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la Nature et le Numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

- Suite -

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 20 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 200 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Modern Leasing» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après l'opération	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 400 actions et tout en respectant les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels	300 000	7,50%	30%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions	500 000	12,50%	50%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions	150 000	3,75%	15%
Catégorie D : Personnel du groupe BH et Modern Leasing	50 000	1,25%	5%*
Total	1 000 000	25,00%	100%

* Dont 1% réservé au personnel de la société «Modern Leasing»

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription du personnel du groupe BH et Modern Leasing seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit :
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
 - 1% pour le personnel de la société «Modern Leasing».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

- Suite -

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et de la SIFIB-BH, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur «Modern Leasing» est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 05/10/2010 sous le code ISIN TN0006720049.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de six mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre, la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse et des actionnaires de la société «Modern Leasing» : BH, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM, SIM-SICAR et ABaraka Bank, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 850 000 dinars et 100 000 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Modern Leasing», se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-715 du 11 octobre 2010, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société «Modern Leasing», de la SIFIB-BH et de l'AFC, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2010-2

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Hannibal Lease tenue le 06 avril 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de 60 millions de dinars « 60 000 000 DT » sur l'exercice 2010 et au plus tard fin du premier semestre 2011 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 30 Juillet 2010 a décidé d'émettre une deuxième tranche de 30 millions de dinars avec une durée de 5 ans et des taux d'intérêt au choix des souscripteurs : TMM+0,75% brut l'an pour le taux variable et 5,35% brut l'an pour le taux fixe. Cependant, vu les conditions actuelles du marché, la Direction Générale de la société a jugé opportun de revoir les taux d'intérêt et a décidé de les fixer à TMM+0,775% brut l'an pour le taux variable et 5,45% brut l'an pour le taux fixe. A cet effet, les membres du Conseil d'Administration ont été informés du changement des taux d'intérêt par lettres en date du 13 Octobre 2010. Ces derniers ont manifesté leurs accords sous la condition de faire entériner ce changement lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

La société Hannibal Lease s'engage à faire entériner le changement des taux d'intérêt de l'emprunt HL 2010/2 au cours de la réunion du prochain Conseil d'Administration.

Dénomination de l'emprunt : «HL 2010-2»

Montant : 30.000.000 dinars divisés en 300 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,775% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 77,5 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- Taux fixe : 5,45 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2010 qui est égale à 4,2983% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,775%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,45 % l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2010/2 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration de l'emprunt : La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,801 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions soit le 26 Novembre 2010, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 Novembre 2015**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 26 Novembre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **26 Novembre 2011**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **11 Novembre 2010** et clôturées sans préavis et au plus tard le **26 Novembre 2010 inclus**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30 Novembre 2010** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 11 Novembre 2010 auprès de **MAC S.A.** – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et **FPG**- intermédiaire en bourse, Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2010-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie bancaire : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16 Avril 2010, à la société Hannibal Lease sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes:

- Note à long terme : BB+ (tun)

- Note à court terme : B (tun)

- Perspective d'évolution de la note à long terme : Positive

Notation de l'émission : L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution positive à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 13 octobre 2010. Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège de la société, rue du Lac Malaren – Imm. Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Cotation en bourse : HANNIBAL LEASE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « HL 2010-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : HANNIBAL LEASE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «HL 2010-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué du document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro **10-006** en date du **24/05/2010**, de son actualisation enregistrée sous le n°**10-006/A002** en date du **27 octobre 2010** et de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **10-717** en date du **27/10/2010** sont mis à la disposition du public auprès de la société **MAC SA**, intermédiaire en bourse – Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac, de la **FPG** – intermédiaire en bourse, Boulevard principal Angle rue Turkana et rue de Malawi Les Berges du Lac -Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

AVIS

COURBE DES TAUX DU 04 NOVEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,684%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,686%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,699%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,707%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,714%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,720%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,727%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,737%	996,661
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,741%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,781%	1 015,141
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,851%	1 002,830
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,893%	1 032,046
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,929%	1 079,003
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,946%	1 108,074
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,988%	1 075,174
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,943
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 078,856
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,415
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,757
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,871

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,568	134,578	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,697	11,698	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,208	1,208	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,422	32,425	
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,566	44,570	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	166,462	167,226	
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	690,598	690,693	
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	141,942	142,979	
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	131,459	132,210	
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	117,687	118,128	
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,314	116,846	
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	111,205	111,982	
13	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	98,469	98,793	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
14	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 292,782	1 270,233	
15	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 261,518	2 244,333	
16	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	126,114	121,546	
17	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	124,945	122,132	
18	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,373	1 147,514	
19	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	132,856	126,550	
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	165,661	163,185	
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,421	14,819	
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 877,861	5 811,515	
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 646,298	6 581,307	
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,396	2,366	
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,899	1,881	
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,231	1,207	
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement du coupon	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,601
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,910
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,514
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,411
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,198
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,542
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,279
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,341
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,500
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,329
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,312
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,692
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,481
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,870
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,559
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,183
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,385
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,747
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,843
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,626
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,629
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,133
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,993
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,234
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,484

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,480	10,481
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,428	103,440
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,432	101,501
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,374	76,673
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	159,252	160,202
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 591,608	1 602,562
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,339	114,038
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	119,193	120,249
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	97,728	98,702
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,607	16,647
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	278,390	279,483
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,240	52,772
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 300,931	2 309,301
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	80,027	80,545
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,689	58,922
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	103,956	104,126
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	114,709	115,118
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	111,930	112,266
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,743	11,758
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,834	12,855
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,920	17,000
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,567	17,624
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,469	12,544
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	132,727	133,592
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	133,633	134,113
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	128,299	128,586
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	20,975	21,090
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,693	101,934
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,965	106,610
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	157,058	148,590
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,570	10,417
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	127,836	124,565
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,930	117,092
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	186,594	182,644
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,329	160,300
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,454	138,739
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 055,390	10 725,052
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	198,112	192,180
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	108,948	108,879
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 521,902	1 460,987
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	108,345	106,835
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,345	108,102
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 510,501	10 357,823

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

STRATEGIE ACTIONS SICAV**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2010.

Ces états financiers trimestriels ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers basée sur notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les états financiers trimestriels ci-joints arrêtés au 30 septembre 2010, font apparaître un total actif de 27 914 957 DT, un actif net de 27 281 393 DT pour 11 127 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 451,819 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de STRATEGIE ACTIONS SICAV arrêtés au 30 septembre 2010.

Comme il ressort de l'état du portefeuille de STRATEGIE ACTIONS SICAV, l'actif est employé à la date du 30 septembre 2010 à raison de 78,21% dans des valeurs mobilières. Toutefois, il y'a lieu de signaler que ce taux a dépassé au cours du troisième trimestre de l'exercice 2010 le taux maximum de 80% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mourad FRADI

STRATEGIE ACTIONS SICAV

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		21 066 830	9 562 362	11 163 435
Obligations et valeurs assimilées		399 123	992 449	793 850
Titres OPCVM		369 412		
	3.1	21 835 365	10 554 811	11 957 285
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	3 283 996	595 879	1 096 963
Disponibilités	3.3	2 795 596	2 377 836	1 849 420
		6 079 592	2 973 715	2 946 383
<u>Créances d'exploitations</u>				
<u>Autres actifs</u>				
TOTAL ACTIF		27 914 957	13 528 526	14 903 668

<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	622 068	258 437	371 771
Autres créditeurs divers	3.5	11 496	4 136	4 623
TOTAL PASSIF		633 564	262 573	376 394

<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.6	27 648 898	13 139 078	14 525 855
Sommes distribuables		<367 505>	126 875	1 419
Sommes distribuables des exercices antérieurs				
Sommes distribuables de l'exercice		<367 505>	126 875	1 419
ACTIF NET		27 281 393	13 265 953	14 527 274

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		27 914 957	13 528 526	14 903 668
----------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------

STRATEGIE ACTIONS SICAV

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/07/2010 au 30/09/2010	Du 01/01/2010 au 30/09/2010	Du 01/07/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres		109 265	406 206	234 553	388 519	400 177
Dividendes	4.1	104 446	381 531	222 263	353 511	353 511
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	4 819	24 675	12 290	35 008	46 666
Revenus des autres valeurs						
Revenus des placements monétaires	4.3	27 463	67 726	9 912	72 298	82 938
<i>Total des revenus des placements</i>		136 728	473 932	244 465	460 817	483 115
Charges de gestion des placements	4.4	<409 748>	<764 580>	<175 110>	<328 628>	<473 615>
Revenu net des placements		<273 020>	<290 648>	69 355	132 189	9 500
Autres produits						
Autres charges	4.5	<16 359>	<38 476>	<4 989>	<15 462>	<21 640>
Résultat d'exploitation		<289 379>	<329 124>	64 366	116 727	<12 140>
Régularisation du résultat d'exploitation		<15 822>	<38 381>	10 321	10 148	13 559
Sommes distribuables de la période		<305 201>	<367 505>	74 687	126 875	1 419
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		15 822	38 381	<10 321>	<10 148>	<13 559>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 824 511	3 793 371	665 584	1 719 164	2 156 849
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		1 082 774	2 020 215	349 341	733 633	1 193 513
Frais de négociation		<6 750>	<26 168>	<10 112>	<56 624>	<69 987>
Résultat net de la période		2 611 156	5 458 294	1 069 179	2 512 900	3 268 235

STRATEGIE ACTIONS SICAV

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/07/2010 au 30/09/2010	Du 01/01/2010 au 30/09/2010	Du 01/07/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		2 611 156	5 458 294	1 069 179	2 512 900	3 268 235
Résultat d'exploitation		<289 379>	<329 124>	64 366	116 727	<12 140>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 824 511	3 793 371	665 584	1 719 164	2 156 849
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		1 082 774	2 020 215	349 341	733 633	1 193 513
Frais de négociation		<6 750>	<26 168>	<10 112>	<56 624>	<69 987>
Distributions de dividendes			<1 949>		<59 092>	<59 092>
Transactions sur le capital		1 622 412	7 297 774	892 055	506 376	1 012 362
Souscriptions		3 484 824	10 581 335	1 125 545	1 901 045	2 568 380
Capital		2 795 542	9 288 230	928 118	1 651 736	2 176 574
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		717 117	1 352 827	183 598	230 723	368 728
Régularisation des sommes distribuables		<27 835>	<59 722>	13 829	18 586	23 078
Rachats		<1 862 412>	<3 283 561>	<233 490>	<1 394 669>	<1 556 018>
Capital		<1 517 796>	<2 782 311>	<194 490>	<1 301 368>	<1 430 075>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<361 710>	<536 237>	<35 662>	<86 092>	<119 130>
Régularisation des sommes distribuables		12 013	21 871	<3 508>	<11 490>	<12 571>
Droit de sortie		5 081	13 116	170	4 281	5 758
Variation de l'actif net		4 233 568	12 754 119	1 961 234	2 960 184	4 221 505
Actif net						
En début de période		23 047 825	14 527 274	11 304 719	10 305 769	10 305 769
En fin de période		27 281 393	27 281 393	13 265 953	13 265 953	14 527 274
Nombre d'actions						
En début de période		7 685	7 685	6 895	7 163	7 163
En fin de période		11 127	11 127	7 408	7 408	7 685
Valeur liquidative		2 451,819	2 451,819	1 790,760	1 790,760	1 890,341

Notes aux états financiers trimestriels
Arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2010 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30 septembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote				
ADWYA	30 000	245 517	215 880	0,77%
AMEN BANK	14 800	678 657	1 221 047	4,37%
ARTES	11 108	133 127	154 209	0,55%
ASSAD	83 264	814 386	1 062 274	3,81%
ASSURANCES SALIM	2 313	34 695	54 942	0,20%
ASTREE	1 290	30 737	106 292	0,38%
ATL	123 954	640 751	834 619	2,99%
ATTIJARI BANK	10 800	197 065	256 525	0,92%
ATTIJARI LEASING	13 135	402 832	654 147	2,34%
BH	27 980	852 630	903 860	3,24%
BIAT	4 800	356 059	411 564	1,47%
BNA	55 300	581 357	1 051 635	3,77%
BT	28 169	307 163	379 389	1,36%
CARTHAGE CEMENT	426 248	910 616	1 702 008	6,10%
CIL	15 235	312 074	537 121	1,92%
ELECTROSTAR	39 365	389 799	301 752	1,08%
ENNAKL AUTOMOBILES	45 221	490 217	601 670	2,16%
ESSOUKNA	41 000	200 545	289 694	1,04%
G.I.F	40 883	330 241	414 423	1,48%
I.C.F	2 295	126 617	115 187	0,41%
LES CEMENTS DE BIZERTE	23 562	264 875	164 185	0,59%
MAGASIN GENERAL	1 800	174 707	252 858	0,91%
POULINA G H	70 406	576 486	676 728	2,42%
S.N.M.V.T	9 680	312 740	510 344	1,83%
SFBT	19 985	262 093	270 415	0,97%
SIMPAR	16 146	577 685	838 555	3,00%
SIMPAR NG 2010	2 406	87 186	120 300	0,43%
SITS	123 047	443 815	481 692	1,73%
SOMOCER	260 161	603 922	595 587	2,13%
SOPAT	94 256	237 525	452 542	1,62%
SOPAT NS 2010	14 863	47 301	71 357	0,26%
SOTETEL	6 339	96 997	123 304	0,44%

SOTRAPIL	7 199	78 134	91 811	0,33%
SOTUVER	43 834	302 322	445 559	1,60%
STAR	4 837	660 829	900 022	3,22%
STB	20 500	349 433	441 240	1,58%
TUNINVEST-SICAR	24 546	218 619	200 288	0,72%
TUNIS RE	47 200	417 804	849 732	3,04%
TUNISAIR	43 164	105 372	94 892	0,34%
TUNISIE LEASING	38 200	949 808	1 400 496	5,02%
UBCI	12 502	443 818	581 343	2,08%
UIB	10 900	196 754	235 342	0,84%

Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés

15 443 310 21 066 830 75,46%

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
B- Titres OPCVM				
MAXULA INVEST SICAV	1 250	129 154	129 165	0,46%
FCP SMART EQUITY	155	186 934	240 247	0,86%
Total		316 088	369 412	1,32%

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
C- Obligations et valeurs assimilées				
1-Obligations de sociétés				
STB 2008/2	2 000	192 094	197 916	0,71%
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	200 000	201 207	0,72%
Total Obligations de sociétés		392 094	399 123	1,43%
Total obligations et valeurs assimilées		392 094	399 123	1,43%
Total		16 151 492	21 835 365	78,21%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Billets de trésorerie				
TUNISIE FACTORING au 02/11/2010	800 000	794 239	796 927	2,85%
TUNISIE FACTORING au 26/11/2010	800 000	793 289	794 631	2,85%
TUNISIE FACTORING au 07/12/2010	700 000	694 074	694 329	2,49%
Total billets de trésorerie	2 300 000	2 281 602	2 285 887	8,19%

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Certificat de dépôt				
AMEN BANK au 24/10/2010	500 000	498 138	498 929	1,79%
AMEN BANK au 19/10/2010	500 000	499 089	499 180	1,79%
Total certificat de dépôt	1 000 000	997 227	998 109	3,58%
Total	3 300 000	3 278 829	3 283 996	11,77%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	2 706 190	1 342 376	788 000
Ventes de titres à encaisser	131 722	965 573	1 024 123
Liquidation émissions/rachats	56 363	46 563	-
Amen Bank Pasteur	24 042	43 838	30 319
Intérêt courus sur dépôt à vue	15 123	3 764	8 723
Coupons à recevoir	-	<31 >	-
Retenue à la source/dépôt à vue	<3 025 >	<753 >	<1 745 >
Achats de titres à régler	<134 819 >	<23 494 >	-
	<u>2 795 596</u>	<u>2 377 836</u>	<u>1 849 420</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Commission de performance à payer	530 805	213 987	307 020
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	87 562	42 652	62 641
Rémunération du dépositaire à payer	3 701	1 798	2 110
	<u>622 068</u>	<u>258 437</u>	<u>371 771</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit:

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Retenue à la source à payer	4 063	236	269
Honoraires du commissaire aux comptes	3 333	2 847	3 117
Redevance CMF	2 148	1 053	1 237
TCL à payer	1 952	-	-
	<u>11 496</u>	<u>4 136</u>	<u>4 623</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital et l'actif au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2010 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2010</u>
Capital au 1^{er} janvier 2010	
En Nominal	14 525 855
Nombre de titres	7 685
Nombre d'actionnaires	135
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	9 288 230
Nombre de titres	4 914
Nombre d'actionnaires entrants	151
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	2 782 311
Nombre de titres	1 472
Nombre d'actionnaires sortants	18
Autres mouvements	
Frais de négociation	<26 168 >
Différences d'estimation (+/-)	3 793 371
Plus ou moins-value réalisée	2 020 215
Droit de sortie	13 116

Régularisations	816 583
Résultat antérieur incorporé au capital	7 (i)
Capital au 30 septembre 2010	27 648 898
Nombre de titres	11 127
Nombre d'actionnaires	268

(i) L'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2010 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique correspond aux dividendes perçus durant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010,

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 4 819 DT correspond aux intérêts sur les obligations pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010,

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2010 au</u> <u>30/09/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2009 au</u> <u>30/09/2009</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2009</u> <u>au</u> <u>31/12/2009</u>
Intérêts sur dépôt à vue	12 083	3 003	19 679
Intérêts sur billet de trésorerie	11 573	5 732	54 621
Intérêts sur certificats de dépôt	3 481	-	4 247
Intérêts BTC	-	932	3 204
Autre revenus	326	245	1 187
	<u>27 463</u>	<u>9 912</u>	<u>82 938</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2010 au</u> <u>30/09/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2009 au</u> <u>30/09/2009</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2009 au</u> <u>31/12/2009</u>
Commission de performance	318 485	130 660	307 020
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	87 562	42 652	159 608
Rémunération du dépositaire	3 701	1 798	6 987
	<u>409 748</u>	<u>175 110</u>	<u>473 615</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2010 au</u> <u>30/09/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2009 au</u> <u>30/09/2009</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2009</u> <u>au</u> <u>31/12/2009</u>
TCL	7 275	-	-
Redevance CMF	6 272	3 047	11 843
Honoraires du commissaire aux comptes	2 760	1 845	9 496
Autres frais	52	97	301
	<u>16 359</u>	<u>4 989</u>	<u>21 640</u>

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale constitutive de votre société du 30 Novembre 2007 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de FINACorp OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2010 qui font apparaître un actif net de 6.142.573 D pour un capital social de 5.954.200 D et une valeur liquidative égale à 103 d,163 par action.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Septembre 2010 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

Les actifs de la société employés en actions, obligations et BTA représentent 87,58 % de l'actif arrêté à la date du 30/09/2010. Cette proportion est au-delà du seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30/09/2010, 12,42 % de l'actif de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp OBLIGATAIRE SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Septembre 2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN				
LIBELLE	NOTE	Au 30/09/2010	Au 30/09/2009	Au 31/12/2009
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 399 298	3 886 371	4 181 017
a- Actions et valeurs assimilées		305 886	245 436	247 838
b- Obligations et valeurs assimilées		3 676 410	2 223 932	2 501 996
c- Emprunts d'état		1 417 002	1 417 002	1 431 183
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		765 914	390 139	1 062 808
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités	AC2	765 914	390 139	1 062 808
Créances d'exploitations	AC3	0	13 613	0
Autres actifs	AC4	0	3 829	3 829
TOTAL ACTIFS		6 165 212	4 293 952	5 247 655
<u>PASSIFS</u>		22 639	17 212	18 826
Opérateurs créditeurs	PA1	15 584	13 085	13 454
Autres créditeurs divers	PA2	7 055	4 127	5 372
<u>ACTIF NET</u>		6 142 573	4 276 740	5 228 828
Capital	CP1	5 973 190	4 143 470	5 023 535

Sommes distribuables		169 383	133 270	205 293
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	20	24
b- Sommes distribuables de l'exercice		163 065	91 618	128 049
c- Régul.Résultat distribuables de la période		6 313	41 632	77 220
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 165 212	4 293 952	5 247 655

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.07.10 au 30.09.10	Période du 01.01.10 au 30.09.10	Période du 01.07.09 au 30.09.09	Période du 01.01.09 au 30.09.09	Période du 01.01.09 au 31.12.09
Revenus du portefeuille-titres	PR1	54 088	180 369	37 901	98 847	141 125
a- Dividendes		0	30 340	0	8 400	8 400
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		39 907	107 949	23 720	72 845	100 943
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		14 181	42 079	14 181	17 602	31 782
Revenus des placements monétaires	PR2	4 090	19 973	11 637	15 454	19 356
Total des revenus des placements		58 178	200 342	49 538	114 300	160 481
Charges de gestion des placements	CH 1	-10 289	-29 034	-7 857	-16 540	-23 874
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		47 889	171 308	41 680	97 761	136 607
Autres produits	PR 3	0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-2 866	-8 244	-2 440	-6 143	-8 558
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 023	163 065	39 240	91 618	128 049
Régularisation du résultat d'exploitation		3 166	6 313	2 324	41 632	77 220
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		48 189	169 377	41 564	133 250	205 269
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-3 166	-6 313	-2 324	-41 632	-77 220
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		7 716	1 280	2 055	-4 805	-2 402
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 371	-12 616	0	21 372	21 372
Frais de négociation		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		54 111	151 728	41 295	108 185	147 019

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.07.10 au 30.09.10	Période du 01.01.10 au 30.09.10	Période du 01.07 au 30.09.09	Période du 01.01 au 30.09.09	Période du 01.01.09 au 31.12.09
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	54 111	151 728	41 295	108 185	147 019
a- Résultat d'exploitation	45 023	163 065	39 240	91 618	128 049
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7 716	1 280	2 055	-4 805	-2 402
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	1 371	-12 616	0	21 372	21 372
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
Distributions de dividendes	0	-237 274	0	-75 680	-75 680
Transactions sur le capital	217 992	999 290	252 093	1 514 414	2 427 668
a- Souscriptions	6 461 295	14 727 491	2 164 412	7 280 362	10 942 955

- Capital		6 291 800	14 227 000	2 100 300	7 027 400	10 539 800
- Régularisation des sommes non distribuables		14 906	47 053	9 130	32 806	50 454
- Régularisation des sommes distribuables		154 589	453 437	54 983	220 156	352 701
b- Rachats		6 243 304	13 728 201	1 912 319	5 765 948	8 515 287
- Capital		6 077 000	13 270 100	1 851 400	5 533 600	8 172 900
- Régularisation des sommes non distribuables		14 881	42 962	8 261	28 635	41 721
- Régularisation des sommes distribuables		151 423	415 139	52 658	203 713	300 666
VARIATION DE L'ACTIF NET		272 102	913 744	293 388	1 546 919	2 499 008
VARIATION DE L'ACTIF NET		272 102	913 744	293 388	1 546 919	2 499 008
a- Début de période		5 870 470	5 228 828	3 983 351	2 729 820	2 729 820
b- Fin de période		6 142 573	6 142 573	4 276 740	4 276 740	5 228 828
NOMBRE D'ACTIONS		2 148	9 569	2 489	14 938	23 669
a- Début de période		57 394	49 973	38 753	26 304	26 304
b- Fin de période		59 542	59 542	41 242	41 242	49 973
VALEUR LIQUIDATIVE		103,163	103,163	103,699	103,699	104,633
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		3,41%	3,37%	3,51%	4,84%	4,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2010

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en

capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 UNITE MONETAIRE

A signaler que les états financiers trimestriels de FINA.O.SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 5 399 298 DT, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2010	% de l'Actif Net
BTA		1.385.558,400	1.417.002,346	22,98%
BTA MARS 2016	1.130	1.174.758,400	1.201.283,990	19,48%
BTA MARS 2019	200	210.800,000	215.718,360	3,50%
Obligations des sociétés		3.620.829,500	3.676.409,707	59,63%
CIL 2007/2	1.500	90.000,000	92.833,644	1,51%
UNIFACTOR 2008	2.000	120.000,000	123.436,274	2,00%
UNIFACTOR 2008	1.500	90.000,000	92.577,206	1,50%
TLS 2008/1	3.000	180.000,000	182.384,877	2,96%
HL 2008/1	3.000	180.000,000	183.865,512	2,98%
AB 2008	3.000	270.000,000	275.509,479	4,47%
ATL 2008/1	3.000	180.000,000	183.179,836	2,97%
UIB 2009/1	2.500	237.500,000	239.814,356	3,89%
HL 2009/1	1.600	128.000,000	128.887,233	2,09%
ATL 2009/2	1.000	100.000,000	100.069,041	1,62%
TLS 2009 SUB	1.600	128.000,000	128.095,106	2,08%
AB 2009 SUB	1.150	107.329,500	107.342,321	1,74%
CIL 2009/3	2.000	200.000,000	205.638,356	3,34%
ATL 2009/3	500	50.000,000	51.544,521	0,84%
ALEAS 2009 SUB	3.000	300.000,000	309.004,931	5,01%
STB 2010/1	3.000	300.000,000	306.691,069	4,97%
HL 2010/1	1.600	160.000,000	161.933,150	2,63%
CIL 2010/1	2.000	200.000,000	201.449,863	3,27%
ATL 2010/1	2.500	250.000,000	251.524,658	4,08%
BTE 2010/1	3.500	350.000,000	350.628,274	5,69%
Titres OPCVM		304.606,217	305.886,400	4,96%
GO SICAV	3.000	304.666,217	305.886,400	4,96%
TOTAL		5.310.994,117	5.399.298,053	87,58%

AC2 : Note sur les disponibilités

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009
Avoirs en banque	750.214	643.137
Sommes à encaisser	9.335	
Sommes à régler:	-18	-252.999
Intérêts / Avoirs en banque	6 383	
Total	765.914	390.138

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 54 088 DT pour la période allant du 01/07/2010 au 30/09/2010 contre 37 901 DT pour la même période de l'exercice précédent, à savoir :

LIBELLE	Période du 01/07/10 au 30/09/10	Période du 01/07/09 au 30/09/09
Dividendes		
Des titres OPCVM		
Revenus des Obligations et		

<u>valeurs assimilées</u>		
Intérêts	39.907	23.720
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
Intérêts	14.181	14.181
TOTAL	54.088	37.901

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 4.090 DT pour la période allant du 01/07/2010 au 30/09/2010 contre 11.637 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

LIBELLE	Période du 01/07/10 au 30/09/10	Période du 01/07/09 au 30/09/09
Intérêts des bons de trésor	0.000	0.000
Intérêts sur les avoirs bancaires	4.090	11.637
TOTAL	4.090	11.637

Note sur le passif et autres actifs

Libellé	30/09/2010	30/09/2009
AC4 <u>Autres Actifs</u>	<u>0</u>	<u>3.829</u>
R à S sur BTA	0	3.829
PA1 <u>Opérateurs Créditeurs</u>	<u>15.584</u>	<u>13.085</u>
Frais de Gestionnaire	9.396	6.965
Frais de dépositaire	6.188	6.120
PA2 <u>Autres créditeurs divers</u>	<u>7.055</u>	<u>4.127</u>
Autres opérateurs créditeurs	4.643	0
Autres créditeurs CMF	531	401
RS/Commission gestionnaire	1.881	3.726

Note sur les charges et produits de gestion

Libellé	30/09/2010	30/09/2009
CH1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>29.034</u>	<u>16.540</u>
Rémunération du gestionnaire	26.386	13.892
Rémunération du dépositaire	2.648	2.648
CH2 <u>Autres charges</u>	<u>8.244</u>	<u>6.143</u>
rémunération CAC	3.740	2.354
Redevance CMF	4.472	3.740
Charges Diverses	32	49
PR3 <u>Autres Produits</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres Produits	0.000	0.000

CP1 : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/09</u>	4.997.300
* Nombre de Titres	49.973
* Nombre d'actionnaires	95
<u>Souscription réalisées</u>	
* Montant	14. 227.000
* Nombre de titres émis	142 270
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	13.270.100
* Nombre de titres émis	132.701
<u>Capital au 30/09/10</u>	
* Montant	5.954.200
* Nombre de Titres	59 542
* Nombre d'actionnaires	146

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/09	5 023 535	5 023 535
Souscription de la période	14 227 000	14 227 000
Rachats de la période	-13 270 100	-13 270 100
Autres mouvements		
* Variation des plus ou moins values et frais de nég.	-11 336	-11 336
* Régularisation sommes non distribuables de la période	4 091	4 091
* Sommes distribuables		169 383
Capital fin de période au 30/09/2010	5 973 190	6 142 573

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINA.O.SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 30/09/2010 s'élèvent à 26.386 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINA.O.SICAV, elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société FINA.O.SICAV. Et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la rémunération du dépositaire au 30/09/2010 s'élève à 2.648 D HT.

4- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La FINACorp, prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINA.O.SICAV, tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication

Paiement des jetons de présence s'il y a lieu

SICAV CROISSANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 18.603.916, un actif net de D : 18.588.159 et un bénéfice de la période de D : 1.236.273.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 Septembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1.La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2.Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3.A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2010	30/09/2009	Année 2009
Portefeuille-titres	4	14 252 237,316	11 610 202,639	12 014 031,361
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 008 670,370	10 541 541,176	10 957 209,677
Obligations et valeurs assimilées		358 196,000	374 840,000	379 336,000
Titres OPCVM		885 370,946	693 821,463	677 485,684
Placements monétaires et disponibilités		4 347 285,580	2 979 620,486	3 054 917,450
Placements monétaires	5	4 346 499,343	2 978 266,829	3 054 158,435
Disponibilités		786,237	1 353,657	759,015
Créances d'exploitation	6	4 393,192	-	63 697,919
TOTAL ACTIF		18 603 916,088	14 589 823,125	15 132 646,730
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	15 757,310	13 165,636	16 243,333
TOTAL PASSIF		15 757,310	13 165,636	16 243,333
ACTIF NET				
Capital	12	18 312 712,964	14 321 175,456	14 866 489,661
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		55,776	40,698	40,698
Sommes distribuables de l'exercice en cours		275 390,038	255 441,335	249 873,038
ACTIF NET		18 588 158,778	14 576 657,489	15 116 403,397
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 603 916,088	14 589 823,125	15 132 646,730

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	55 527,300	305 047,860	9 248,000	291 441,530	147,130
Dividendes	51 055,300	291 935,260	4 400,000	276 647,930	857,530
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 472,000	13 112,600	4 848,000	14 793,600	19 289,600
Revenus des placements monétaires	28 277,205	80 979,885	20 294,597	54 357,196	78 259,397
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	83 804,505	386 027,745	29 542,597	345 798,726	406,527
Charges de gestion des placements	(30 562,778)	(89 382,696)	(23 945,704)	(66 227,776)	656,414
REVENU NET DES PLACEMENTS	53 241,727	296 645,049	5 596,893	279 570,950	750,113
Autres charges	(10 367,897)	(27 914,138)	(7 550,279)	(21 463,204)	082,110
RESULTAT D'EXPLOITATION	42 873,830	268 730,911	(1 953,386)	258 107,746	668,003
Régularisation du résultat d'exploitation	13 280,101	6 659,127	(1 734,830)	(2 666,411)	794,965
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	56 153,931	275 390,038	(3 688,216)	255 441,335	873,038
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(13 280,101)	(6 659,127)	1 734,830	2 666,411	2 794,965
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 006 266,676	2 001 246,380	1 134 170,526	2 439 935,382	2 766 824,312
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	188 806,662	657 870,725	402 443,759	844 700,484	1 100 998,007
Frais de négociation	(1 674,194)	(5 396,351)	(2 522,498)	(6 155,435)	865,646
RESULTAT DE LA PERIODE	1 236 272,974	2 922 451,665	1 532 138,401	3 536 588,177	4 112 624,676

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 236 272,974	2 922 451,665	1 532 138,401	3 536 588,177	4 112 624,676
Résultat d'exploitation	42 873,830	268 730,911	(1 953,386)	258 107,746	252 668,003
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 006 266,676	2 001 246,380	1 134 170,526	2 439 935,382	2 766 824,312
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	188 806,662	657 870,725	402 443,759	844 700,484	1 100 998,007
Frais de négociation de titres	(1 674,194)	(5 396,351)	(2 522,498)	(6 155,435)	(7 865,646)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(249 857,960)	-	(278 360,020)	(278 360,020)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	795 165,143	799 161,676	(85 652,429)	(55 995,872)	(92 286,463)
Souscriptions		10 050			
- Capital	1 900 144,876	620,881	288 882,404	1 623 261,284	2 427 432,036
- Régularisation des sommes non distribuables	245 389,903	501 253,125	60 074,076	134 024,809	375 807,534
- Régularisation des sommes distribuables	33 760,673	44 576,485	6 768,268	33 166,514	51 573,126
Rachats					

	(1 200	(9 229		(1 668	(2 487
- Capital	276,602)	418,660)	(365 345,664)	766,208)	110,656)
- Régularisation des sommes non distribuables	(163 373,135)	(529 952,797)	(67 528,415)	(142 344,366)	(406 115,432)
- Régularisation des sommes distribuables	(20 480,572)	(37 917,358)	(8 503,098)	(35 337,905)	(53 873,071)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 031 438,117	3 471 755,381	1 446 485,972	3 202 232,285	3 741 978,193
ACTIF NET					
	16 556	15 116	13 130	11 374	11 374
En début de période	720,661	403,397	171,517	425,204	425,204
	18 588	18 588	14 576	14 576	15 116
En fin de période	158,778	158,778	657,489	657,489	403,397
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	59 663	59 180	59 666	59 500	59 500
En fin de période	62 449	62 449	59 256	59 256	59 180
VALEUR LIQUIDATIVE	297,653	297,653	245,995	245,995	255,431
TAUX DE RENDEMENT	7,26%	18,18%	11,78%	31,12%	36,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Au 30 SEPTEMBRE 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010 à D : 14.252.237,316 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2010	% Actif Net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 524 982,239	13 008 670,370	69,98%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		4 524 883,039	13 008 571,170	69,98%
Actions Banque de Tunisie	125 900	444 604,630	1 695 621,200	9,12%
Actions BIAT	19 000	482 768,256	1 629 117,000	8,76%
Actions Placements de Tunisie	29 649	568 918,920	1 160 759,350	6,24%
Actions UIB	64 516	741 097,277	1 392 965,956	7,49%
Actions STB	5 000	52 979,776	107 620,000	0,58%
Actions Monoprix	20 710	120 250,736	1 091 872,620	5,87%
Actions BH	25 856	250 859,623	835 253,224	4,49%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,154	1 113 375,000	5,99%
Actions Amen Bank	15 937	307 615,710	1 314 851,311	7,07%
Actions BNA	4 800	32 192,479	91 282,600	0,49%
Actions AIR Liquide	5 664	727 208,458	1 670 881,000	8,99%
Actions CIL	15 586	72 578,796	549 500,016	2,96%
Actions BTE	1 555	29 671,220	47 429,055	0,26%
Actions SPIDIT SICAF	6 410	37 784,500	53 203,000	0,29%
Actions ATB	3 000	25 164,250	29 283,000	0,16%
Actions UBCI	750	37 250,000	34 875,000	0,19%
Actions Carthage Cement	20 000	74 600,000	79 860,000	0,43%
Actions ENNAKL AUTOMOBILES	8 258	88 360,600	109 874,878	0,59%
Droits				
Actions BT CP 149	40	11,814	384,000	0,00%
Actions BT CP 138	20	15,114	18,000	0,00%
Actions BT CP 141	90	22,668	81,000	0,00%
Actions BT CP 144	60	87,289	0,600	0,00%
Actions BT CP 123	5	9,000	9,000	0,00%
Actions BT CP 160	10	0,959	72,000	0,00%
Actions BT CP 132	10	-	9,000	0,00%
Actions BT CP 154	20	-	80,000	0,00%
Actions BT CP 164	10	-	63,500	0,00%
Actions CIL DA	2	3,104	21,260	0,00%
Actions AIR Liquide DA	7	81,706	208,600	0,00%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés non admis à la cote		99,200	99,200	0,00%
Actions BT rompu	5	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		883 323,892	885 370,946	4,76%
SICAV RENDEMENT	8 675	883 323,892	885 370,946	4,76%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		352 000,000	358 196,000	1,93%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	352 000,000	358 196,000	1,93%
TOTAL GENERAL		5 760 306,131	14 252 237,316	76,67%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010 à D: 4.346.499,343 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 343 000,000	2 351 733,822		12,65%
compte à terme au 07/10/2010 (au taux de 3,88%)	279 000,000	281 016,751	N°081241	1,51%
compte à terme au 11/10/2010 (au taux de 3,88%)	9 000,000	9 061,995	N°081465	0,05%
compte à terme au 14/10/2010 (au taux de 3,88%)	60 000,000	60 397,992	N°081138	0,32%
compte à terme au 20/10/2010 (au taux de 3,88%)	113 000,000	113 691,894	N°081429	0,61%
compte à terme au 21/10/2010 (au taux de 3,88%)	81 000,000	81 489,071	N°081384	0,44%
compte à terme au 22/10/2010 (au taux de 3,88%)	90 000,000	90 535,873	N°081038	0,49%
compte à terme au 22/10/2010 (au taux de 3,88%)	201 000,000	202 196,528	N°081231	1,09%
compte à terme au 23/10/2010 (au taux de 3,88%)	14 000,000	14 082,150	N°081119	0,08%
compte à terme au 26/10/2010 (au taux de 3,88%)	224 000,000	225 257,248	N°081432	1,21%
compte à terme au 27/10/2010 (au taux de 3,88%)	42 000,000	42 232,162	N°081528	0,23%
compte à terme au 23/11/2010 (au taux de 4,02%)	10 000,000	10 033,482	N°081597	0,05%
compte à terme au 01/12/2010 (au taux de 4,11%)	70 000,000	70 182,867	N°081168	0,38%
compte à terme au 09/12/2010 (au taux de 4,11%)	73 000,000	73 138,096	N°081353	0,39%
compte à terme au 10/12/2010 (au taux de 4,11%)	467 000,000	467 841,368	N°081502	2,52%
compte à terme au 10/12/2010 (au taux de 4,11%)	8 000,000	8 014,413	N°081285	0,04%
compte à terme au 10/12/2010 (au taux de 4,11%)	283 000,000	283 509,865	N°081355	1,53%
compte à terme au 17/12/2010 (au taux de 4,11%)	10 000,000	10 011,711	N°081224	0,05%
compte à terme au 24/12/2010 (au taux de 4,11%)	5 000,000	5 002,702	N°081174	0,03%
compte à terme au 24/12/2010 (au taux de 4,11%)	15 000,000	15 008,107	N°081367	0,08%
compte à terme au 26/12/2010 (au taux de 4,11%)	82 000,000	82 029,547	N°080901	0,44%
compte à terme au 30/12/2010 (au taux de 4,11%)	207 000,000	207 000,000	N°081622	1,11%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 987 741,127	1 994 765,521		10,73%
certificats de dépôts (au taux de 3,88%)	496 157,274	499 534,298	Banque de Tunisie (a)	2,69%
certificats de dépôts (au taux de 4,02%)	496 019,999	497 842,986	Banque de Tunisie (b)	2,68%
certificats de dépôts (au taux de 4,02%)	496 019,999	497 798,721	Banque de Tunisie (b)	2,68%
certificats de dépôts (au taux de 4,11%)	499 543,854	499 589,515	Banque de Tunisie (b)	2,69%
TOTAL	4 330 741,127	4 346 499,343		23,38%

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 Septembre 2010 un montant de D : 4.393,192 contre un solde nul à la même date de l'exercice précédent, et représente exclusivement le montant de la cession des titres à encaisser.

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 Septembre 2010 un montant de D : 15.757,310 contre D : 13.165,636 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Redevance CMF	1 497,601	1 165,417
Etat, retenue à la source	4 644,417	3 651,855
Commissaire aux comptes	9 615,292	8 348,364
TOTAL	15 757,310	13 165,636

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 55.527,300 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2010, contre D : 9.248,000 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2009, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la côte	51 055,300	4 400,000
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	4 472,000	4 848,000
TOTAL	55 527,300	9 248,000

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2010 à D : 28.277,205, contre D : 20.294,597 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
Intérêts sur compte à terme	16 633,335	12 574,962
Intérêts sur certificats de dépôt	11 643,870	7 719,635
TOTAL	28 277,205	20 294,597

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2010 à D : 30.562,778 contre D : 23.945,704 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Commission de gestion	26 196,666	20 524,890
Rémunération du dépositaire	4 366,112	3 420,814
TOTAL	<u>30 562,778</u>	<u>23 945,704</u>

Note 11 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2010 à D : 10.367,897 contre D : 7.550,279 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Redevance CMF	4 366,113	3 420,824
Honoraires commissaire aux comptes	4 428,903	2 576,000
Rémunération du PDG	1 197,868	1 201,277
TCL	375,013	352,178
TOTAL	<u>10 367,897</u>	<u>7 550,279</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/09/2010 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2009

Montant	14 866 489,661
Nombre de titres	59 180
Nombre d'actionnaires	25

Souscriptions réalisées

Montant	10 050 620,881
Nombre de titres émis	40 009
Nombre d'actionnaires nouveaux	29

Rachats effectués

Montant	(9 229 418,660)
Nombre de titres rachetés	(36 740)
Nombre d'actionnaires sortants	(17)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 001 246,380
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	657 870,725
Frais de négociation	(5 396,351)
Régularisation des sommes non distribuables	(28 699,672)

Capital au 30-09-2010

Montant	18 312 712,964
Nombre de titres	62 449
Nombre d'actionnaires	37

TUNISIE SICAV**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 8 Février 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 459.069.019, un actif net D : 457.662.254 et un bénéfice de la période de D : 4.058.025.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fayçal DERBEL

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	<i>Note</i>	<i>30/09/2010</i>	<i>30/09/2009</i>	<i>31/12/2009</i>
Portefeuille-titres	4	364 111 331	281 839 331	297 439 444
Obligations et valeurs assimilées		347 764 798	266 963 338	281 333 351
Titres des Organismes de Placement Collectif		16 346 533	14 875 993	16 106 093
Placements monétaires et disponibilités		94 376 477	102 187 939	87 189 602
Placements monétaires	7	93 534 829	101 360 478	85 117 827
Disponibilités		841 648	827 461	2 071 775
Créances d'exploitation	12	581 211	741 112	553 762
TOTAL ACTIF		459 069 019	384 768 382	385 182 808
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	1 153 086	953 741	971 231
Autres créditeurs divers	9	253 679	207 635	212 043
TOTAL PASSIF		1 406 765	1 161 376	1 183 274
ACTIF NET				
Capital	13	446 897 526	374 174 049	371 704 413
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice		10 764 728	9 432 957	12 295 121
ACTIF NET		457 662 254	383 607 006	383 999 534
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		459 069 019	384 768 382	385 182 808

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	5	4 030 242	11 546 312	3 129 932	9 508 084	12 879 116
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 005 147	10 996 149	3 105 250	9 071 536	12 418 267
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		25 095	550 163	24 682	436 548	460 849
Revenus des placements monétaires	6	937 549	2 607 861	1 013 269	2 830 633	3 646 400
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 967 791	14 154 173	4 143 201	12 338 717	16 525 516
Charges de gestion des placements	10	(1 356 572)	(3 738 065)	(1 122 048)	(3 160 760)	(4 303 385)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 611 219	10 416 108	3 021 153	9 177 957	12 222 131
Autres produits		11 334	16 995	6 825	19 088	20 333
Autres charges	11	(131 211)	(359 423)	(96 306)	(271 382)	(368 363)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 491 342	10 073 680	2 931 672	8 925 663	11 874 101
Régularisation du résultat d'exploitation		(89 807)	691 049	305 942	507 294	421 020
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 401 535	10 764 728	3 237 614	9 432 957	12 295 121
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		89 807	(691 049)	(305 942)	(507 294)	(421 020)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(201 878)	(912 193)	20 713	(77 295)	(44 493)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		768 561	2 019 188	145 781	2 164 891	2 523 566
RESULTAT DE LA PERIODE		4 058 025	11 180 675	3 098 166	11 013 259	14 353 174

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 058 025	11 180 675	3 098 166	11 013 259	14 353 174
Résultat d'exploitation	3 491 342	10 073 680	2 931 672	8 925 663	11 874 101
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(201 878)	(912 193)	20 713	(77 295)	(44 493)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	768 561	2 019 188	145 781	2 164 891	2 523 566
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(5 405 022)	62 482 046	15 793 278	31 678 054	28 730 667
Souscriptions					
- Capital	184 623 110	573 016 583	118 736 754	336 500 001	462 395 135
- Régularisation des sommes non distribuables	6 462 140	13 221 856	5 087 831	7 789 477	13 239 600
- Régularisation des sommes distribuables	3 817 301	15 907 329	2 645 460	10 156 412	13 981 197
Rachats					
- Capital	(189 761 714)	(513 275 210)	(103 885 681)	(306 587 571)	(435 222 940)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 638 751)	(11 172 232)	(4 451 568)	(6 531 147)	(12 102 148)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 907 108)	(15 216 280)	(2 339 518)	(9 649 118)	(13 560 177)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 346 997)	73 662 721	18 891 444	42 691 313	43 083 841
ACTIF NET					
En début de période	459 009 251	383 999 534	364 715 562	340 915 693	340 915 693
En fin de période	457 662 254	457 662 254	383 607 006	383 607 006	383 999 534
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	3 452 247	2 939 215	2 839 234	2 714 895	2 714 895
En fin de période	3 411 614	3 411 614	2 961 837	2 961 837	2 939 215
VALEUR LIQUIDATIVE	134.148	134.148	129.517	129.517	130.647
TAUX DE RENDEMENT	0.89%	2.68%	0.83%	3.14%	4.04%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2010**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.6- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 2.766.023 d'obligations émises par la société Héla d'Eléctroménéger et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée, et en grande partie concomitamment avec la réalisation de plus values sur la cession de BTA. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 30 Septembre 2010 pour une valeur nulle.

TUNISIE SICAV
17,Rue jérusalem 1002 Tunis

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010 à D: 364.111.331 et se détaille comme suit

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 30/09/2010	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		341 484 796	347 764 798	75.99%
Obligations des sociétés		112 193 158	111 273 300	24.31%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 906 674	1 942 799	0.42%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 350 000	1 377 547	0.30%
AIL 2007	10 000	600 000	626 038	0.14%
AIL 2008	7 000	420 000	420 060	0.09%
AIL 2009/1	3 000	240 000	247 522	0.05%
AIL 2010/1	13 000	1 300 000	1 326 328	0.29%
AMEN BANK 2001	30 000	600 000	612 240	0.13%
AMEN BANK 2006	34 000	2 380 000	2 447 699	0.53%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	8 800 000	8 832 646	1.93%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	4 932 491	4 933 080	1.08%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	373 320	373 365	0.08%
ATB 2007/1 A	8 000	560 000	568 236	0.12%
ATB 2007/1 D	8 000	704 000	716 841	0.16%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	2 000 000	2 030 474	0.44%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 034 656	0.44%
ATL 2006/1	25 000	1 500 000	1 523 079	0.33%
ATL 2007/1	13 000	520 000	522 297	0.11%
ATL 2008/1	32 000	1 920 000	1 953 918	0.43%
ATL 2009	20 000	1 600 000	1 628 739	0.36%
ATL 2009/3	30 000	3 000 000	3 092 671	0.68%
ATL 2010/1	70 000	7 000 000	7 042 690	1.54%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 006 137	0.22%
BATAM 2000	24 800	996 023	0	0.00%
BATAM 2001	8 000	800 000	0	0.00%
BATAM 2002	5 000	465 000	0	0.00%
BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0.00%
BH 2009	75 000	7 500 000	7 738 718	1.69%
BH SUBORDONNE 2007	10 000	1 000 000	1 035 825	0.23%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 866 600	1 905 705	0.42%
BTE 2009	24 600	2 214 000	2 218 076	0.48%
BTE 2010 B	25 900	2 590 000	2 594 649	0.57%
BTEI 2004	20 000	400 000	404 936	0.09%
BTK 2009 CAT.C	15 000	1 500 000	1 536 563	0.34%
BTK 2009 CAT.D	8 500	850 000	873 650	0.19%
BTKD 2006	30 000	1 200 000	1 247 178	0.27%
CHO 2009	6 000	600 000	621 954	0.14%
CIL 2005/1	10 000	600 000	632 403	0.14%
CIL 2007/1	5 000	300 000	311 241	0.07%
CIL 2007/2	10 000	600 000	618 891	0.14%
CIL 2008/1	20 000	1 200 000	1 205 642	0.26%
CIL 2009/1	12 000	960 000	968 448	0.21%
CIL 2009/2	15 000	1 200 000	1 202 262	0.26%
CIL 2009/3	17 000	1 700 000	1 747 926	0.38%
CIL 2010/1	50 000	5 000 000	5 036 247	1.10%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 041 156	0.23%
EL WIFACK LEAS.06/1	1 000	19 926	20 210	0.00%
GENERAL LEAS.2003-2	6 500	130 000	134 765	0.03%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	500 000	506 041	0.11%
HANNIBAL LEASE	8 000	480 000	490 308	0.11%
HOTEL HOURIA 2000	4 200	52 509	53 531	0.01%
MEUBLATEX 2008	2 000	200 000	200 805	0.04%
SKANES BEACH 03 A BS	4 000	80 000	81 436	0.02%
STB 2008/1	11 250	984 375	1 002 149	0.22%
STB 2008/2	27 000	2 531 250	2 612 392	0.57%
STB 2010/1	50 000	5 000 000	5 111 518	1.12%
TL 2005-1	10 000	200 000	210 372	0.05%
TL 2007/1	12 000	720 000	748 517	0.16%
TL 2007/2	14 400	864 000	894 280	0.20%
TL 2008/1	12 000	720 000	729 540	0.16%
TL 2008/2	19 000	1 520 000	1 586 697	0.35%
TL 2008/3	12 000	960 000	993 781	0.22%
TL 2009/1	13 300	1 064 000	1 096 287	0.24%
TL 2009/2	18 000	1 800 000	1 837 608	0.40%
TL 2010/1	19 000	1 900 000	1 926 039	0.42%
TL SUBORDONNE 2007	27 100	1 084 000	1 094 311	0.24%
TL SUBORDONNE 2009	19 000	1 520 000	1 521 129	0.33%
UIB 2009/1 TR A	20 000	1 800 000	1 815 741	0.40%
UIB 2009/1 TR B	30 000	2 799 990	2 825 641	0.62%
UIB 2009/1 TR C	50 000	4 750 000	4 796 291	1.05%
UNIFACTOR 2006	3 000	120 000	125 215	0.03%
UNIFACTOR 2008	4 000	240 000	246 872	0.05%
UTL 2004	10 000	400 000	411 292	0.09%

TUNISIE SICAV
17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4: Portefeuille titres (suite)

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 30/09/2010	% actif net
Bons du trésor assimilables		219 923 273	225 704 195	49.32%
BTA 08-2011-4,3%	15 000	14 995 280	15 075 861	3.29%
BTA 03-2012-6%	34 630	35 558 685	36 342 569	7.94%
BTA 10-2013-6,1%	58 110	58 768 137	61 387 315	13.41%
BTA 04-2014-7,5%	10 892	12 234 705	12 222 415	2.67%
BTA 07-2014-8,25%	3 200	3 548 800	3 603 628	0.79%
BTA 02-2015-7%	53 250	55 331 438	56 669 863	12.38%
BTA 03-2016-5,25%	8 700	8 931 650	9 101 628	1.99%
BTA 07-2017-6,75%	3 450	3 468 400	3 506 382	0.77%
BTA 03-2019-5,5%	26 300	26 599 678	27 296 918	5.96%
BTA 05-2022-6,9%	500	486 500	497 616	0.11%
Bons du trésor zéro coupon		9 368 365	10 787 303	2.36%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	2 552 936	0.56%
BTZC OCT 2016	550	290 675	355 696	0.08%
BTZC OCT 2016	960	515 040	616 613	0.13%
BTZC OCT 2016	6 050	3 188 350	3 905 145	0.85%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	3 356 913	0.73%
Titres des Organismes de Placement Collectif		16 022 142	16 346 533	3.57%
Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1		2 169 062	2 181 821	0.48%
Parts FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	1 000 000	1 005 827	0.22%
Parts FCC BIAT CREDIMMO 2 P1	500	169 062	169 958	0.04%
Parts FCC BIAT CREDIMMO 2 P2	1 000	1 000 000	1 006 036	0.22%
Titres d'OPCVM		13 253 080	13 378 506	2.92%
<u>Actions SICAV</u>				
GO SICAV	7 959	809 559	811 516	0.18%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 608 832	0.57%
SICAV AXIS TRESORERI	12 363	1 287 721	1 313 309	0.29%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 638 688	0.36%
PLACEMENT OBLIG.SICA	1 765	184 310	181 631	0.04%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 956 341	0.43%
MILLENIUM OBLI SICAV	5 088	529 574	533 909	0.12%
MAXULA INVEST.SICAV	7 221	741 620	746 160	0.16%
TUN.EMIRATIE SICAV	33 964	3 444 548	3 486 201	0.76%
MAXULA PLACEM.SICAV	1 000	100 364	101 919	0.02%
<u>Parts des Fonds Commun de Placements</u>		600 000	786 206	0.17%
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	786 206	0.17%
TOTAL		357 506 938	364 111 331	79.56%

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.030.242 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2010, contre D : 3.129.932 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	1 208 897	699 010
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , BTZC)	2 796 250	2 406 240
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	25 095	24 682
TOTAL	4 030 242	3 129 932

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2010 à D: 937.549, contre D: 1.013.269 pour la période du 01.07 au 30.09.2009 et représente le montant des intérêts courus au titre du troisième trimestre 2010 sur les dépôts, les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les BTC et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	251 335	271 397
Intérêts des billets de trésorerie post comptés	-	18 707
Intérêts des certificats de dépôt	106 052	222 311
Intérêts des dépôts à vue	74 482	61 655
Intérêts des dépôts à terme	449 457	368 925
Intérêts des bons de trésor à court terme	56 223	70 274
TOTAL	937 549	1 013 269

TUNISIE SICAV

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 7: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010 à D : 93.534.829 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% Actif net
Dépôt à vue		14 860 928	14 935 179	3.26%
AMEN BANK SIEGE		3 049 250	3 060 436	0.67%
AB HAMMAM SOUSSE		54 919	55 093	0.01%
AMEN BANK NABEUL		45 864	46 047	0.01%
AMEN BANK PASTEUR		10 482 889	10 539 679	2.30%
AMEN BANK SOUSSE		438 931	441 684	0.10%
AMEN BANK SFAX		357 584	358 985	0.08%
AMEN BANK CHARGUIA		431 491	433 255	0.09%
Dépôt à terme		32 667 000	33 625 782	7.35%
AMEN BANK SIEGE		3 000 000	3 073 144	0.67%
AB HAMMAM SOUSSE		43 000	44 048	0.01%
AMEN BANK NABEUL		1 048 000	1 073 608	0.23%
AMEN BANK PASTEUR		28 000 000	28 844 882	6.30%
AMEN BANK SOUSSE		53 000	54 292	0.01%
AMEN BANK SFAX		523 000	535 808	0.12%
Certificat de dépôt	18 500 000	18 313 585	18 349 681	4.01%
Amen bank au 22/10/2010 à 4,02% pour 80 jours	1 000 000	992 917	998 141	0.22%
Amen bank au 22/10/2010 à 4,02% pour 80 jours	1 500 000	1 489 375	1 497 212	0.33%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 02/11/2010 à 5,02% pour 90 jours	1 000 000	990 084	996 474	0.22%
Amen bank au 28/10/2010 à 4,02% pour 80 jours	1 000 000	992 917	997 609	0.22%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 13/12/2010 à 5,31% pour 90 jours	3 000 000	2 968 557	2 974 497	0.65%
Amen bank au 07/10/2010 à 4,11% pour 20 jours	1 000 000	998 177	999 453	0.22%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 05/01/2011 à 5,41% pour 100 jours	10 000 000	9 881 558	9 886 295	2.16%
Billets de trésorerie pré - comptés	27 000 000	26 526 625	26 624 187	5.82%
TL au 02/11/2010 à 5,45% pour 90 jours	1 000 000	989 247	996 177	0.22%
TL au 14/02/2011 à 5,60% pour 180 jours	4 000 000	3 912 840	3 934 146	0.86%
TL au 08/03/2011 à 5,60% pour 200 jours	4 000 000	3 903 448	3 923 724	0.86%
TL au 01/02/2011 à 5,60% pour 160 jours	4 000 000	3 922 290	3 940 260	0.86%
TL au 04/04/2011 à 5,60% pour 220 jours	2 000 000	1 947 056	1 955 479	0.43%
TL au 26/01/2011 à 5,60% pour 140 jours	4 000 000	3 931 796	3 943 001	0.86%
TL au 10/01/2011 à 5,60% pour 110 jours	3 000 000	2 959 624	2 962 929	0.65%
TL au 07/01/2011 à 5,60% pour 100 jours	2 500 000	2 469 366	2 469 978	0.54%
Total émetteur TL	24 500 000	24 035 667	24 125 694	5.27%
TUNISIE FACTORING au 06/10/2010 à 5,45% pour 30 jours	2 500 000	2 490 958	2 498 493	0.55%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	2 500 000	2 490 958	2 498 493	0.55%
Total général		92 368 138	93 534 829	20.44%

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2010 à D: 1.153.086 contre D: 953.741 au 30.09.2009 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 Juillet au 30 Septembre 2010, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Montant HT	1 149 637	950 888
TVA	206 935	171 160
Total TTC	1 356 572	1 122 048
Retenue à la source	203 486	168 307
Net à payer	1 153 086	953 741

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2010 à D: 253.679 contre D: 207.635 au 30.09.2009, et se détaille ainsi:

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Redevance CMF	37 451	31 424
Retenues à la source sur commissions	203 486	168 307
TCL à payer	4 837	-
Autres	7 905	7 904
Total	253 679	207 635

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2010 à D: 1.356.572 contre D: 1.122.048 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 3ème trimestre 2010.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.07 au 30.09.2010 à D: 131.211 contre D: 96.306 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Redevance CMF	114 964	95 089
TCL	13 980	-
Autres	2 267	1 217
Total	131 211	96 306

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 30 Septembre 2010 un solde de D : 581.211, contre un solde de D : 741.112 pour la même date de l'exercice précédent et englobe le solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Septembre.

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Septembre 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2009

Montant	371 704 413
Nombre de titres	2 939 215
Nombre d'actionnaires	10 381

Souscriptions réalisées

Montant	573 016 583
Nombre de titres émis	4 531 065
Nombre d'actionnaires nouveaux	6 181

Rachats effectués

Montant	(513 275 210)
Nombre de titres rachetés	(4 058 666)
Nombre d'actionnaires sortants	(3 806)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(912 193)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 019 188
Régularisation des sommes non distribuables	73 518
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	12 295 121
Régularisation des résultats incorporés au capital	1 976 106

Capital au 30-09-2010

Montant	446 897 526
Nombre de titres	3 411 614
Nombre d'actionnaires	12 756

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 Mai 2010.

SICAV PLUS**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.316.106, un actif net D : 2.310.192 et un bénéfice de la période de D : 16.744.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**DELTA CONSULT
Karim DEROUICHE**

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	1 750 638	1 513 095	1 527 385
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		67	63	62
Obligations et valeurs assimilées		1 649 967	1 412 465	1 426 752
Tires des Organismes de Placement Collectif		100 604	100 567	100 571
Placements monétaires et disponibilités		565 468	459 778	395 103
Placements monétaires	6	549 242	447 250	385 728
Disponibilités		16 226	12 528	9 375
Créances d'exploitation		-	86	-
TOTAL ACTIF		2 316 106	1 972 959	1 922 488
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	4 585	4 207	4 171
Autres créditeurs divers	9	1 329	904	1 550
TOTAL PASSIF		5 914	5 111	5 721
ACTIF NET				
Capital	12	2 249 468	1 914 070	1 846 948
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice		60 724	53 778	69 819
ACTIF NET		2 310 192	1 967 848	1 916 767
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 316 106	1 972 959	1 922 488

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/07 au 30/09/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	5	21 642	63 881	21 611	66 949	88 189
Revenus des actions et valeurs assimilées		-	3	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 461	60 540	20 495	63 564	83 698
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 181	3 338	1 116	3 385	4 491
Revenus des placements monétaires	7	2 860	7 738	2 357	7 889	10 239
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 502	71 619	23 968	74 838	98 428
Charges de gestion des placements	10	(5 394)	(15 387)	(4 949)	(15 579)	(20 486)
REVENU NET DES PLACEMENTS		19 108	56 232	19 019	59 259	77 942
Autres produits		62	193	42	106	172
Autres charges	11	(613)	(1 769)	(504)	(1 580)	(2 084)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 557	54 656	18 557	57 785	76 030
Régularisation du résultat d'exploitation		10 090	6 068	(1 064)	(4 007)	(6 211)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		28 647	60 724	17 493	53 778	69 819
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(10 090)	(6 068)	1 064	4 007	6 211
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(1 813)	(2 652)	(1 234)	(2 717)	(4 006)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	5 854	1 699	10 060	10 060
RESULTAT DE LA PERIODE		16 744	57 858	19 022	65 128	82 084

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	16 744	57 858	19 022	65 128	82 084
Résultat d'exploitation	18 557	54 656	18 557	57 785	76 030
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 813)	(2 652)	(1 234)	(2 717)	(4 006)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	5 854	1 699	10 060	10 060
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	487 805	335 567	(56 640)	(326 705)	(394 742)
Souscriptions					
- Capital	847 585	2 832 695	217 084	819 168	1 034 695
- Régularisation des sommes non distribuables	33 910	69 454	18 025	25 159	34 340
- Régularisation des sommes distribuables	19 753	106 088	(19 133)	11 724	19 031
Rachats					
- Capital	(388 306)	(2 515 741)	(270 407)	(1 129 637)	(1 408 312)
- Régularisation des sommes non distribuables	(15 474)	(56 909)	(20 278)	(37 388)	(49 254)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 663)	(100 020)	18 069	(15 731)	(25 242)
VARIATION DE L'ACTIF NET	504 549	393 425	(37 618)	(261 577)	(312 658)
ACTIF NET					
En début de période	1 805 643	1 916 767	2 005 466	2 229 425	2 229 425
En fin de période	2 310 192	2 310 192	1 967 848	1 967 848	1 916 767
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	40 949	44 368	47 284	53 722	53 722
En fin de période	51 982	51 982	45 949	45 949	44 368
VALEUR LIQUIDATIVE	44.442	44.442	42.827	42.827	43.202
TAUX DE RENDEMENT	0.79%	2.87%	0.98%	3.20%	4.10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**AU 30 SEPTEMBRE 2010****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

SICAV PLUS

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010, à D: 1.750.638 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		44	67	0.00%
Actions, valeurs assimilées &droits rattachés admis à la cote		44	67	0.00%
<u>Actions</u>				
TPR	11	44	67	0.00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 628 166	1 649 967	71.42%
Obligations des sociétés		178 000	180 836	7.83%
SKANES BEACH 2003 A	1 500	30 000	30 499	1.32%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	18 000	18 238	0.79%
AMEN BANK 2006	1 000	70 000	71 991	3.12%
BTE 2010 CB	600	60 000	60 108	2.60%
Bons du Trésor Assimilables		1 450 166	1 469 131	63.59%
BTA 10 2013 6.10%	80	85 440	87 629	3.79%
BTA 04 2014 7.50%	317	332 084	332 422	14.39%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	453 412	19.63%
BTA 02-2015 7,00%	60	62 220	63 641	2.75%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 061	1.08%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	49 911	2.16%
BTA 03 2012 6.00%	240	246 350	252 014	10.91%
BTA 03 2019 5.5%	200	199 200	205 041	8.88%
Titres des Organismes de Placement Collectif		100 000	100 604	4.35%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	100 000	100 604	4.35%
Total		1 728 210	1 750 638	75.78%

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 21.642, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2010, contre D : 21.611 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2009 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	1 675	3 584
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	18 786	16 911
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 181	1 116
TOTAL	21 642	21 611

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010 à D : 549.242 contre D : 447.250 au 30.09.2009, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% Actif net
Dépôt à vue		390 415	391 965	16.97%
Amen bank pasteur		390 415	391 965	16.97%
Bons de trésor à court terme	160 000	154 325	157 277	6.81%
BTC 52 au 18/01/2011	160 000	154 325	157 277	6.81%
Total général		544 740	549 242	23.77%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2010 à D : 2.860 contre D : 2.357 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2009 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2010 sur les dépôts à vue et les bons de trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
Intérêts des dépôts à vue	1 550	1 053
Intérêts des BTC	1 310	1 304
TOTAL	2 860	2 357

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2010 à D : 4.585 contre D : 4.207 au 30.09.2009 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2010 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Montant HT	4 571	4 194
TVA	823	755
Total TTC	5 394	4 949
Retenue à la source	809	742
Net à payer	4 585	4 207

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2010 à D : 1.329 contre D : 904 au 30.09.2009, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Redevance CMF	188	162
Retenues à la source à payer	809	742
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Septembre	311	-
TCL	21	-
Total	1 329	904

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2010 à D : 5.394 contre D : 4.949 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du troisième trimestre 2010.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07/2010 au 30/09/2010 à D : 613 contre D : 504 pour la même période de l'exercice précédent et englobe principalement la redevance du CMF.

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er juillet au 30 Septembre 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	1 846 948
Nombre de titres	44 368
Nombre d'actionnaires	779

Souscriptions réalisées

Montant	2 832 695
Nombre de titres émis	68 048
Nombre d'actionnaires nouveaux	156

Rachats effectués

Montant	(2 515 741)
Nombre de titres rachetés	(60 434)
Nombre d'actionnaires sortants	(213)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 652)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	5 854
Régularisation des sommes non distribuables	562
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	69 819
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	11 983

Capital au 30-09-2010

Montant	2 249 468
Nombre de titres	51 982
Nombre d'actionnaires	722

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 Mai 2010.